

# AVIS DE COURSE



*Epreuve : Fête du club*

*Niveau : 5C*

*Date : samedi 22 juin 2019*

*Support / Classe : MINIJI*

*Lieu : St Quentin en Yvelines*

**1. La régata sera régie par :**

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile**,
- Les règlements fédéraux.

**2. Publicité :**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (DP)

**3. Support :**

La régata se court sur la flotte collective de MINIJI mise à disposition par le CVSQ et sur les bateaux personnels.

Les bateaux de la flotte collective seront tirés au sort au moment des confirmations des inscriptions. L'équipage par bateau pourra se composer d'un coureur ou de plusieurs coureurs qui pourront se relayer au fil des courses.

**4. Inscriptions :**

**Une pré inscription est recommandée. Elle peut se faire sur le site internet du CVSQ .**

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra présenter :

- Sa **licence FFVoile** valide de l'année en cours,
- Un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition**
- **Les concurrents non licenciés pourront prendre une licence journalière**

**6. Droits à payer :** néant

**7. Programme**

Confirmation des inscriptions , tirage des bateaux : **de 11 h à 13h00**

Briefing, tirage au sort des bateaux, préparation / mise à l'eau de 12h à 13h45:

Signal d'avertissement de la première course à : **14h**

Remise des prix prévue : **A l'issue des courses**

**8. Instructions de Course :**

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation de l'inscription.

**9. Système de pénalité:**

- 9.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 9.2 Un arbitrage direct ou semi direct pourra être mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les Instructions de Course.

**10. Les parcours :**

Les Parcours seront de type Banane

**11. Communication radio**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**12. Décision de courir :**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

**Informations complémentaires** Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

**CVSQ BP 229 78051 Saint Quentin en Yvelines cedex**

**email: [contact@cvsq.fr](mailto:contact@cvsq.fr) <http://www.cvsq.fr>**